



FCA-21-PL-MQ-24H-V3.A PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds de transport de marchandises, qualification Q1.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules lourds qualification Q1.

OBJECTIF :

Maintien des connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de contrôleur technique automobile véhicules lourds, conformément aux textes réglementaires en vigueur régissant cette activité, et notamment l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et les textes subséquents.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 23 juin 2020.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs poids lourds (point C.1.1.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié) ou dans le cadre de l'entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIES DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules lourds de catégories internationales M, N, et O dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, relevant du niveau de qualification Q1, soit les catégories internationales M1, N2, N3, O3 et O4.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Module	Désignation des modules	Durée (heure)				
		FAD	Salle	TD	TP	Total
1	Identification : incohérences sur le numéro de formule		1			1
2	Fonction 1 : TD avec calcul de l'état de charge suivant différents types de véhicules, feuille de calcul quand les 50% ne sont pas respectés			2		2
3	Fonction 5 : réparations, mixabilité		1			1
4	Fonction 6/8 : cumul de défaillances en fonctions 6 et 8		1			1
5	Opacité : contrôle de l'échappement ; cas où la mesure doit être réalisée, utilisation du prolongateur d'échappement ; cas où elle n'est pas réalisable		1,5			1,5
6	Fonction 7 : prétentionneur, airbags, SRS, réglage en hauteurs des ceintures et plus généralement contrôle intérieur cabine		1		1	2
7	Analyse des compteurs : OTC LAN 201, 2005, 0817, 0104, 0813, 0103, 3021, 3022 + 3020, 0831 et 0832		1,5			1,5
8	Relecture des PV et traitement des incohérences		0,5	2		2,5
9	Etat du châssis, corrosions des éléments du châssis, fissures / cassures des éléments		1			1
10	Véhicules gaz : points applicables des fonctions 0 et 6, contrôle des réservoirs		1,5			1,5
11	Modifications des défaillances et des mesures		1,5			1,5
12	Modalités de contrôles des limiteurs de vitesses et des chronotachygraphes		1,5			1,5
13	Point de contrôle 6.2.9 AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS		0,5			0,5
14	Résumé des défaillances impliquant un témoin et/ou un message d'erreur		0,5			0,5
15	Fonction 6 : accouplement mécanique et dispositif de remorquage		0,5			0,5

16.1	Contre-visites	0,5				0,5
16.2	Panne de matériel pendant le contrôle : conduite à tenir et conséquences lors CV	1				1
16.3	Cohérence des véhicules avec le certificat d'immatriculation (camping-cars, véhicules école, véhicules sanitaires ...)	0,5				0,5
16.4	Règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018	1				1
Régulation pédagogique					0,5	0,5
Evaluation					1	1
Durée de formation		3	16	4	1	24

DUREE ET DEROULEMENT : 24 heures

Le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré définie pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de **17 heures et 30 minutes** et une heure d'évaluation.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de **18 heures**, complété par un module spécifique de révision d'une durée de 4.5 heures, d'une évaluation d'1 heure et d'un module de régulation pédagogique de 30 minutes.

Les modules du référentiel seront abordés selon **4 méthodes** avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de **3 heures** via la plateforme de **téléformation** Talensoft, qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel.
- Cours magistraux en salle d'une durée de **16 h 00**
- **Travaux dirigés** en salle d'une durée de 4 heures
- **Travaux pratiques** en centre ou sur plateau technique d'**1 heure**.

jour 1		jour 2		jour 3	
heures	contenu	heures	contenu	heures	contenu
3 h 30	Accueil	4 h 30	module 6 salle + travaux pratiques	4 h 30	module 8 salle + travaux dirigés
	Module 1		module 9		module 12
	Module 2 travaux dirigés		module 10		module 14
coupure repas		coupure repas		coupure repas	
3 h 30	module 3	3 h 30	module 7	1 h 30	module 15
	module 4		module 11		Evaluation
	module 5		module 13		
7 heures 00		8 heures		6 heures 00	



FCA-21-PL-FC TCP-7H-V1.B PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules de transport en commun de personnes (TCP), qualification Q2.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules lourds qualification Q2.

OBJECTIF :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 23 juin 2020.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs poids lourds (point C.2.1.2 de l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié, ou dans le cadre de l'entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIES DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules lourds de catégories internationales M2 et M3 dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes, relevant du niveau de qualification Q2.

DUREE ET DEROULEMENT : 7 heures

Le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré défini pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de **7 heures**.

Le maintien de qualification Q2 POIDS LOURDS est dispensé de la manière suivante sur une durée de 7 h :

- 07 h 00 de formation en présentiel (dont 00 h 30 de test de validation)

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Module	Désignation des modules	Durée (heure)	
		Salle	Total
1	Navettes urbaines, remorques destinées au transport de personnes en milieu urbain, trains urbains	2	2
2	Réceptions nationales, réceptions européennes : savoir déterminer la réception d'un TCP et connaître les principales différences	2	2
3	INSTRUCTION TECHNIQUE PL F9 – Contrôles supplémentaires – Véhicules de transport en commun de personnes	2	2
4	Dispositif éthylotest anti-démarrage (EAD)	0,5	0,5
Evaluation		0,5	0,5
Durée de formation		7	7

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 7 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

Jour 1	
Heures	Contenu
4 heures	Module 1 Cours 2h
	Module 2 Cours 2h
Coupure repas	
3 heures	Module 3 cours 2h
	Module 4
	Evaluation
7 heures	



FCA-21-PL-FC TMD-7H-V1.B PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules de transport de marchandises dangereuses (TMD) qualification Q3.

PUBLIC VISE :

Contrôleur technique de véhicules lourds qualification Q3.

OBJECTIF :

Maintien des connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de contrôleur technique automobile véhicules lourds, conformément aux textes réglementaires en vigueur régissant cette activité, et notamment l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et les textes subséquents.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 23 juin 2020.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs poids lourds (point C.3.1.2 de l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié, ou dans le cadre de l'entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIES DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules de transport de marchandises dangereuses, de catégories internationales N1, N2, N3, et O1, O2, O3 et O4 relevant du niveau de qualification Q3.

DUREE ET DEROULEMENT :

Organisation :

Le maintien de qualification POIDS LOURDS Qualification Q3 est dispensé de la manière suivante :

- 07 h 00 de formation en présentiel (dont 30 minutes de test de validation)

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Module	Désignation des modules	Durée (heure)	
		Salle	Total
1	Flexibles : documents à prendre en compte pour les flexibles à poste fixe, flexibles mobiles	1	1
2	Remorques O1/O2	1	1
3	Equipements COV	1	1
4	Equipements électriques	1,5	1,5
5	Règlement n° 105 - Règlement n° 122 - Règlement n°13	1	1
6	Instruction technique IT PL F14	1	1
	Evaluation	0,5	0,5
	Durée de formation	7	7

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation en présentiel d'un volume horaire de 7 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

Jour 1	
Heures	Contenu
4 heures	Module 1 Cours 1h
	Module 2 Cours 1h
	Module 3 Cours 1h
	Module 4
Coupure repas	
3 heures	Cours 1.5h
	Module 5 Cours 1h
	Module 6 Cours 1h
	Evaluation
7 heures	